

SUJET N°4

Chargé(e) de clientèle à l'agence Laclos à Hesdin (62140) vous avez reçu d'une de vos clientes Mme Danceny la lettre suivante.

Travail à faire :

En vous aidant de la documentation fournie en annexe, vous répondrez à cette lettre sous le nom de Claude Tourvel.

Vous présenterez vos documents à l'aide de l'outil informatique mis à votre disposition.

Chloé DANCENY
54 rue des Trois Tonneaux
62 130 Saint-Pol-sur-Ternoise

Saint-Pol, le 20 mai 2006

Agence Laclos
26 rue du Four
62 140 HESDIN

Monsieur,

La documentation que vous nous avez envoyée sur l'assurance complémentaire santé nous a vivement intéressés. Malheureusement, nous venons de nous installer, mon mari et moi, et avons d'importantes mensualités d'emprunts à rembourser. Il nous est donc impossible de souscrire une complémentaire santé, même au premier prix que vous nous proposiez à 698 € par an pour deux personnes. Dès que notre situation financière le permettra, je ne manquerai pas de vous contacter.

Nous serions cependant intéressés par une assurance qui nous permettrait de faire face à une hospitalisation imprévue. J'ai été surprise de voir l'importance de la somme que l'Assistance publique réclamait à un de mes amis après trois semaines d'hospitalisation.

J'aimerais savoir s'il existe une formule d'assurance, compatible avec notre budget, qui nous permettrait de surmonter les conséquences financières d'une hospitalisation. Je joins à cette lettre les renseignements qui vous seront utiles pour l'établissement d'une proposition.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Chloé Danceny

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2006

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie**
N° sujet : **06-1684**

Coefficient:

Folio
1 / 3

ANNEXE 1 : présentation du produit



**Chaque année, en France,
l'hospitalisation concerne
une famille sur trois !**

Recevez...

■ Jusqu'à 80 €

de confort hospitalisation par jour

C'est ce que vous garantit Confort Hospitalisation pour faire face aux nombreuses dépenses non remboursées par la Sécurité Sociale : lit et repas de l'accompagnant, coups de fil aux proches, chambre particulière, garde des enfants, télévision...

Grâce aux indemnités de Confort Hospitalisation, vous vous dégagez des soucis financiers, pour vous préoccuper uniquement de votre rétablissement rapide.

■ Jusqu'à 1.600 €

de garantie chirurgie par an

pour l'ensemble de votre contrat

C'est la somme que vous recevrez si vous souscrivez en plus la garantie chirurgie. Vous pourrez ainsi choisir sereinement le chirurgien qui a toute votre confiance, être hospitalisé(e) dans l'établissement le mieux adapté à vos besoins, vous offrir le confort indispensable à une convalescence réussie.

Confort Hospitalisation

■ Les indemnités journalières

- de 20 € à 80 €/jour, soit jusqu'à 2.400 € par mois selon votre choix*,
- versées en plus des remboursements de la Sécurité Sociale, **vous en disposez librement**, quel que soit le motif,
- versées dès le 1^{er} jour pendant 730 jours en cas d'accident, de maternité ; en cas de maladie, versement dès le 1^{er} jour, pour toute hospitalisation de plus de 3 jours,
- versées également pendant 30 jours maxi, pour les séjours en établissement de rééducation suite à un accident.

Confort Hospitalisation

■ La garantie chirurgie

- une indemnité unique supplémentaire égale à 10 fois (option 1) ou 20 fois (option 2) le montant de l'indemnité journalière versée,
- versée en cas d'intervention chirurgicale exonérée du ticket modérateur.

Confort Hospitalisation

■ C'est encore...

- une adhésion **sans examen médical** et jusqu'à 65 ans,
- une **adhésion vie entière immédiate** : votre contrat ne pourra jamais être résilié pour raisons de santé,
- des garanties acquises immédiatement en cas d'accident, après un délai d'attente de 3 mois pour maladie, 9 mois pour maternité et 12 mois pour maladies mentales et affections psychiatriques,
- des **indemnités exonérées d'impôt** sur le revenu,
- la **gratuité des cotisations** à partir du 3^e enfant.

* les indemnités journalières sont réduites de moitié à partir de 66 ans.

ANNEXE 2 : Tarification

Confort Hospitalisation - Cotisations mensuelles TTC en euros - 04/2005

Age	Garantie de base	Garantie de base + garantie chirurgie option 1 (10 x IJ)	Garantie de base + garantie chirurgie option 2 (20 x IJ)
	20 €/j d'hospitalisation CH 60	20 €/j d'hospitalisation + 200 € en cas d'intervention chirurgicale CH 61	20 €/j d'hospitalisation + 400 € en cas d'intervention chirurgicale CH 62
20-45 ans	4,20	5,60	7,00
46-55 ans	5,40	7,20	9,20
56-65 ans	7,20	9,60	12,00
Enfant (0-19 ans)			
1er	3,00	4,00	5,20
2e	2,60	3,40	4,00

Gratuité à partir du 3e enfant

- Pour une indemnité journalière de :
 - 30 €/j d'hospitalisation, multiplier par 1,5 (30/20 = 1,5)
 - 50 €/j d'hospitalisation, multiplier par 2,5 (50/20 = 2,5)
- Le réajustement des cotisations intervient lors de l'échéance annuelle la plus proche du passage dans une tranche d'âge supérieure.
- A partir de 56 ans, il n'y a plus de vieillissement.
- A partir de 66 ans, l'indemnité journalière, et donc l'indemnité en cas d'intervention chirurgicale, sont réduites de moitié.

ANNEXE 3 **FICHE CLIENT**

Kévin DANCENY, 23 ans, TNS : restaurateur de meubles et objets anciens

Chloé DANCENY, 22 ans, TNS : tapissière-décoratrice.

Mariés, sans enfants, pas d'antécédents médicaux.

Assurances : Auto (usage professionnel), MRH, assurances professionnelles.